

# **LA MESQUINERIE DE LA CONSTITUTION ET DES PARLEMENTAIRES...**

Ainsi le peuple est appelé à nouveau au Forum afin d'approuver ou de rejeter les congénitales contorsions de ses Tribuns. La Constitution, fruit de laborieuses gestations, est enfin proposée à l'assentiment populaire. Des débats sans grandeur on aidé à l'enfantement et fait présager d'une nullité possible. Il n'empêche que l'esprit, cependant fâcheusement prédisposé à son égard, est littéralement stupéfié par l'étroitesse de l'esprit et la pauvreté de la substance des articles de la nouvelle venue.

Se peut-il vraiment que des cerveaux, qui se prétendent au sommet intellectuel de la pensée française, aient enfanté de telles puérilités, de telles mesquineries? L'histoire abonde certes, d'exemples de situations nationales extraordinaires ne trouvant, pour les traduire et les matérialiser, que des personnages secondaires sans rapport aucun avec l'ampleur des événements d'alors.

Mais jamais encore, notre pays ne fut dirigé par des hommes aussi falots, aussi incapables d'élévation et de compréhension. La carence morale et intellectuelle de nos Constituants ne se peut mesurer qu'à l'aune de leurs immenses ambitions et de leurs intérêts mesquins, politiques ou pécuniers.

Car enfin, qu'ont-ils apporté de nouveau dans ce monument d'incapacité et d'impuissance? Soyons impartiaux et disséquons, malgré notre répugnance légitime qui tend à la rejeter en bloc, les innovations de cette nouvelle Constitution.

Si l'on écarte délibérément les billevesées vraiment par trop ridicules, telles que les attributions du Président de la République, sur lesquelles les esprits sérieux ne peuvent se pencher sans étonnement et amertume, il n'existe véritablement que trois sujets nouveaux par rapport à la Constitution de 1875. C'est la création d'un «*Conseil de la République*», l'institution de l'*«Organisation de l'Union française»* et enfin, la naissance d'un *«Conseil économique»*.

Un fait commun se dégage dès l'abord, sitôt abordé l'examen de ces trois nouvelles institutions: c'est le rôle purement consultatif qui leur est dévolu. Tout a été fait pour en minimiser l'importance novatrice, l'esprit de corps a triomphé contre les nouvelles venues. Le *«Struggle for life»* des assemblées et organisations déjà établies à fonctionner à plein et la jungle parlementaire s'est dépassée dans ce domaine, ce qui n'est pas peu dire.

Car enfin ce ne sont pas les anarchistes qui restreignent le rôle du *Conseil de la République* jusqu'à n'être qu'un organisme *«pour avis»*. Les *«recommandations»* du Conseil sont - OU NE SONT PAS - prises en considération par l'*Assemblée nationale*. L'on se demanderait alors ce que vient faire ce cénacle superfétatoire si nous ne savions que le gâteau providentiel de l'État étant si bon, et abondant, les candidats au festin n'en sont que plus nombreux. Aussi faut-il bien les caser...

Même trait stupéfiant réservé au caractère consultatif pour l'*Union française*. Son incapacité est soulignée déjà par sa composition même. La tendance conservatrice de toute assemblée peut s'y donner libre cours. La moitié de ses membres est triée parmi les élus des assemblées territoriales de la France d'outre-mer, dont l'esprit réactionnaire ne peut ne pas être prépondérant par suite des circonstances spéciales de chaque pays, plus ou moins politiquement évolué, et par le mode de suffrage restreint qui sépare les élections populaires de la métropole et des pays associés.

L'autre moitié est prise dans le sein de l'*Assemblée nationale* et du *Conseil de la République*. Il va de soi que ces différents filtres ne peuvent laisser passer une majorité qui ne refléterait pas le visage de la politique de l'époque et fait donc de cet organisme un second cénacle inutile.

Enfin là troisième innovation aurait pu donner un sens, une orientation capable d'étudier avec profit l'évolution actuelle des événements de toute sorte. Aussi a-t-on, là encore, investi le *Conseil économique* d'un rôle purement passif, l'a-t-on réduit à ne proposer que des avis à l'*Assemblée nationale* QUI NE [...] quelques mots illisibles... CETTE DERNIÈRE.

Encore une fois, si nous ne savions que nombre de petits camarades attendent fébrilement leur part du gâteau, nous pourrions nous étonner d'un tel luxe d'innovations inutiles et coûteuses. Mais cette débauche de consultations ne peut résoudre les problèmes pendans: au contraire. Elle ne peut servir, pour le moment, qu'à bercer le peuple, sur de censées réformes de structure qui se révèlent - et simplement par un examen très hâtif - inopérantes et mêmes inexistantes.

Mais notre personnel politique est tellement rempli de mépris à l'égard du *Peuple souverain* qu'il est certain de lui faire prendre ces fantomatiques billevesées pour de saines et constructives réalisations. Le peuple s'y laissera-t-il prendre? Il est probable que la majorité des votants ne se fera aucune illusion sur l'efficacité du bulletin, ce qui inclus l'idée d'un provisoire précaire. C'est, un répit, un simple répit qu'accorde l'ignorance actuelle du peuple au capitalisme et à ses larbins, les Politiciens. Le jour - après tout pas si lointain - où son poing puissant étreindra autre chose de plus solide qu'un vulgaire chiffon de papier, sera le dernier pour ce régime incapable et archaïque.

**Le LIBERTAIRE.**

---